

Quetigny

La déconstruction de l'ancienne crèche est en route

Devenu inutile après la construction d'un nouveau pôle petite enfance dans le programme de renouvellement urbain du cœur de ville, à Quetigny, le bâtiment de l'ancienne crèche de la rue du Midi vit ses dernières heures.

Sur le site du 1, rue du Midi à Quetigny, l'ancienne crèche Maria-Montessori est devenue inutile depuis la construction du nouvel établissement, inauguré en novembre 2019, dans le cadre du renouvellement urbain du cœur de ville.

La décontamination à l'amiante et la mise à nu du gros œuvre par les entreprises Valgo de Dijon et Demoltech de Challuy (Nièvre), est terminée. Depuis lundi 24 février au matin, c'est l'entreprise de travaux publics spécialisée en déconstruction Pennequin de Marsannay-la-Côte qui est entrée en scène.

L'opération est pilotée par la Splaad (Société publique locale d'aménagement de l'agglomé-



Depuis lundi matin, c'est l'entreprise de travaux publics spécialisée en déconstruction Pennequin de Marsannay-la-Côte qui est entrée en scène. Photo J.-F. D.

ration dijonnaise). Une division du terrain municipal de 5 445 mètres carrés, sur lequel le bâtiment voué à la déconstruction est situé, a été nécessaire pour préserver l'atelier Quetibois du centre social La Passerelle, qui, lui, n'est concerné par cette opération.

Un nouveau programme de construction

Après le transfert de ses activités liées à la petite enfance, l'immeuble devenu inutile car trop énergivore pour recevoir une nouvelle affectation, a rendu un dernier service pendant la crise sanitaire en abritant le centre de vaccination du CHU (centre hospitalier universitaire) de Dijon. La construction d'un immeuble de cinq logements en habitat partagé pour une surface de plancher créée de 1 414 mètres carrés par l'opérateur Âges & Vie habitat a fait l'objet d'un dépôt de permis de construire à cette adresse.

● Jean-François Dumand (CLP)

Perrigny-lès-Dijon

Toute la commune va passer à 30 km/heure

Lors du dernier conseil municipal de Perrigny-lès-Dijon, le 17 février, la proposition de réduire la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble de la commune a suscité des débats animés. Après des échanges respectueux mais passionnés, la mesure a été adoptée, avec huit voix pour et sept contre.

Des divergences

Aujourd'hui, la commune possède deux artères principales limitées à 30 km/h ; les arguments défendus pour cette limitation de vitesse étendue sont de permettre de « diminuer le nombre et la gravité des accidents en offrant un cadre de vie sécurisé tout en favorisant une diminution des nuisances sonores ». D'autres estiment qu'une réduction généralisée de la vitesse pourrait « entraîner des ralentisse-



Aujourd'hui, la commune possède deux artères principales limitées à 30 km/h. Photo Ph. C.

ments et des congestions affectant la circulation et les temps de trajet ». En banalisant la mesure, elle pourrait réduire son efficacité.

Une campagne de communication

Malgré ces divergences, le conseil municipal a souligné l'importance de maintenir un dialogue constructif et de respecter les opinions de chacun. La mise en œuvre de cette nouvelle réglementation financée par la Dijon Métropole à hauteur de 30 000 € sera accompagnée d'une campagne d'information auprès des habitants, visant à expliquer les bénéfices attendus et à assurer une transition harmonieuse vers cette nouvelle limitation de vitesse.

Cette décision place Perrigny-lès-Dijon dans la lignée de nombreuses communes françaises qui optent pour la circulation apaisée, privilégiant la sécurité et le bien-être de leurs citoyens.

● Philippe Curot (CLP)

Quetigny ● Golf Saint-Andrews : le bâtiment laisse apparaître sa forme définitive



L'immeuble s'élève dans la continuité de la première tranche du programme Golf Saint-Andrews, rue du Golf. Photo Jean-François Dumand

Après le départ de la grue à tour pour les besoins de l'entreprise de travaux public Anjoubault de Darois, en charge du montage du gros œuvre, le bâtiment du programme Golf Saint-Andrews dévoile sa silhouette définitive, à Quetigny. Cette opération, portée par le promoteur Voisin Immobilier, et conçue par le cabinet d'architecture dijonnais Tria, a commencé en mars 2024. L'immeuble Augusta, livré en 2019, aura été le premier à occuper un terrain de 7 400 m², dans le cadre verdoyant du golf Bluegreen, rue du Golf. Il aura été suivi de l'opération de construction de deux immeubles de bureaux baptisée Golf Saint-Andrews. Le premier a été livré à ses occupants en 2023. La construction de ce second bâtiment portera à près de 4 000 m² la surface totale de plancher de cette opération immobilière à vocation tertiaire.